

# Compte Rendu de la réunion de Conseil Municipal du 20 septembre 2022

\*\*\*

## **Approbation du compte-rendu du 28 juin 2022 :**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du 28 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

## **Adhésion CDG80 dispositif A.V.D.H.A.S. :**

M. le Maire informe les membres du Conseil présents que le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L135-6 et L452-43 prévoit pour les employeurs des 3 versants de la fonction publique l'obligation d'instaurer un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes (au sein des collectifs de travail).

## **Il est proposé au conseil municipal, de décider :**

- D'approuver la convention d'adhésion avec le CDG80 et d'autoriser le Maire à la signer ainsi que ses avenants, le cas échéant, et le certificat d'adhésion tripartite.

## **Le conseil municipal, Décide à la majorité des voix :**

**Article 1 :** d'approuver la convention d'adhésion à intervenir avec le CDG80 et d'autoriser le Maire à la signer ainsi que ses avenants, le cas échéant, et le certificat d'adhésion tripartite.

**Article 2 :** D'inscrire les crédits inhérents à la mise en œuvre de la présente délibération au budget de la collectivité.

## **Convention aménagements RD920 Morisel :**

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il a reçu la convention technique et financière dans le cadre de l'aménagement du carrefour qui va être réalisé dans le cadre de la construction du LIDL et en fait la lecture.

## **Il est proposé au conseil municipal, de décider :**

- D'approuver la convention technique et financière pour les aménagements de traverse d'agglomération à Morisel sur la RD920 et d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve cette convention.

## **Columbariums :**

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il ne reste plus qu'une place disponible dans les columbariums qui se trouvent au cimetière et qu'il est nécessaire d'en ajouter. Il présente un devis reçu par les Pompes funèbres DESPREZ de Moreuil qui est d'un montant de 8 725,00 € HT soit 10 470, 00 TTC pour la pose de deux columbariums.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis **à l'unanimité** et autorise M. le Maire à signer les documents concernant ce dossier.

## **Renouvellement adhésion ADICO pour le RGPD :**

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que le contrat souscrit en 2018 avec ADICO concernant le RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données personnelles) arrive à son terme et que le conseil doit prendre une nouvelle délibération concernant ce contrat. Le nouveau contrat prendra effet au 12 novembre 2022 pour une durée de 4 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette reconduction **à l'unanimité** et autorise M. le Maire à signer les documents concernant ce dossier.

## **Adoption R.A.P.Q.S. 2021 (Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité des Services de l'eau)**

Le rapport reçu doit être présenté par le Maire au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport par M. LEFEVRE, le Conseil Municipal **ADOpte** à majorité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable du SIEP du Santerre au titre de l'année 2021.

### **Approbation de l'extension du périmètre du SIEP du Santerre :**

M. LEFEVRE expose la situation des communes de Brie et de Mesnil-Bruntel concernant leur demande d'adhésion au SIEP du Santerre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le Conseil municipal de la commune Morisel est appelé à se prononcer.

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité :**

**DONNE** son accord pour l'extension du territoire syndical du SIEP du Santerre aux communes de Brie et Mesnil-Bruntel, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

**DONNE** pouvoir à M. le Maire, pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce s'y rattachant.

### **Demande d'ouverture dominicale du magasin LIDL pour le mois de décembre 2023 :**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu un mail concernant une demande d'autorisation d'ouverture du magasin LIDL pour les dimanches du mois de décembre 2023. M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour autoriser ces ouvertures, le Conseil doit délibérer avant le 31 décembre 2022. M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le nombre de dimanche autorisé ne peut excéder 12 dimanches. Les dimanches demandés sont : les 17, 24 et 31 décembre 2023.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à la majorité ces ouvertures.**

### **Noël des enfants et des agents 2022 :**

M. le Maire informe les membres du Conseil que le magasin PICWICTOYS ne fait plus de réduction ni de préparation pour les jouets commandés par les collectivités et les associations. Il est proposé d'augmenter de 5 € par enfant car il est de plus en plus difficile de trouver des jouets aux alentours de 25 €. Il propose au Conseil Municipal de faire la distribution le vendredi après-midi avant les vacances de Noël à la salle des fêtes, soit le 16 décembre 2022. Pour les enfants qui ne sont pas scolarisés à Morisel, M. le Maire propose que la distribution se déroule comme l'année précédente à la salle des fêtes de 17h30 à 18h30. Cette distribution se fera sur inscription à retourner en mairie avec une date limite fixée au 14 octobre inclus. M. le Maire propose de garder le même montant pour la carte cadeau des agents, soit 130 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte **à l'unanimité** les propositions de M. le Maire et décide d'attribuer :

Un jouet à chacun des enfants nés entre 2022 et 2016.

Une carte cadeau de trente euros à chacun des enfants nés entre 2012 et 2015,

Ainsi qu'une carte cadeau d'un montant de 130 € pour les agents.

## Questions diverses :

- 21H15, Mme C. DACHICOURT s'excuse mais elle doit quitter la séance.
- M. le Maire évoque les problèmes rencontrés avec les forains lors de la fête du village. M. RETOURNÉ signale qu'il a été interpellé plusieurs fois le vendredi matin par des riverains de la Place publique à cause de nuisances sonores qui ont durées jusqu'à 4 H du matin. De plus, il y a eu une incompréhension entre les forains et le Comité des fêtes. Mme COUZEREAU propose de n'avoir qu'un seul interlocuteur pour organiser cette manifestation. Mme COUZEREAU s'est renseignée auprès d'autres forains pour savoir s'ils seraient intéressés pour remplacer les forains habituels, il lui a été répondu par ces autres forains qu'ils ne prendraient pas la place de confrères. Mme COUZEREAU précise que peu de parents étaient présents sur les manèges pendant le week-end précédent la distribution gratuite de billets pour les enfants. M. RETOURNÉ propose de faire d'autres activités tel que structures gonflables par exemple. Mme CATEL trouve l'idée intéressante s'il y a des volontaires pour participer au montage et à la surveillance de ces activités.
- M. DUMONT demande ce qu'il en est des travaux pour la cuisine, il lui est répondu que cela n'a pas encore été étudié car les discussions avec l'architecte pour le local associatif sont toujours en cours. Cela sera vu au moment de la demande de devis comme précédemment dit lors d'une réunion de conseil. M. RETOURNÉ informe les membres du Conseil qu'une réunion avec l'architecte pour le local associatif est prévue ce jeudi à 14H et qu'elle est ouverte aux membres du Conseil qui veulent y participer.
- M. DUMONT demande qui doit prendre en charge les réparations des tonnelles car une d'entre elle est éventrée. Il lui est répondu que ces tonnelles appartiennent au Comité des fêtes et que cela est à leur charge.
- M. DUMONT demande ce qu'il en est du problème concernant le talus situé chemin du Bosquet. Il lui est répondu que cela est réglé depuis longtemps. M. le Maire s'est déplacé avec les adjoints et les informations ont été données au propriétaire. Aucune suite n'a été donné par le propriétaire.
- M. DUMONT signale qu'il y a une voiture stationnée depuis longtemps avec les roues dégonflées rue de la Filature. M. BÉRULLIER propose d'envoyer un courrier au propriétaire du véhicule pour lui demander de retirer celui-ci, si cela n'est pas fait, il faudra contacter la gendarmerie pour faire enlever ce véhicule.
- M. DUMONT signale qu'il y a de nombreux déchets canins sur la place Publique et trouve cela dommage car beaucoup d'enfants y jouent à la sortie des écoles. Il lui est répondu qu'un rappel au civisme est fait régulièrement dans les lettres d'informations et que des sacs à déchets sont mis régulièrement dans le distributeur qui se trouve sur la place. M. RETOURNÉ propose de faire un arrêté municipal afin d'obliger les propriétaires d'animaux à avoir sur eux des sacs à déchets canins quand ils les promènent.
- M. BÉRULLIER demande à ce que l'on envoie une lettre recommandée au propriétaire de la station de pompage route de Sauvillers qui n'est toujours pas peinte pour réaliser les travaux.
- M. BÉRULLIER signale qu'un arbre situé dans la rue du Bosquet sur une propriété privée devient dangereux pour la sécurité des maisons qui se trouvent à côté et demande ce que la commune peut faire pour résoudre ce problème car la maison est vide depuis plusieurs années. M. le Maire va prendre contact avec le notaire qui s'occupe de cette succession pour voir ce que l'on peut faire.
- M. BÉRULLIER demande si plusieurs administrés sont identifiés en tant que personnes fragiles afin de fournir une liste aux fournisseurs d'énergie pour que celles-

ci ne soient pas concernées par des coupures de courant éventuelles. Ces personnes sont invitées à se faire connaître auprès de la mairie dans les meilleurs délais.

- M. BÉRULLIER propose de couper l'éclairage public la nuit dans un souci d'économie d'énergie de minuit à 4H du matin par exemple. M. le Maire propose de faire de même avec les illuminations de Noël. M. le Maire va voir si l'économie est conséquente ou pas.
- M. BÉRULLIER demande si les trous chemin de Castel vont être rebouchés bientôt. M. le Maire va contacter la CCALN. M. le Maire informe les membres du Conseil que le chemin de Castel va être bloqué à la circulation prochainement pour des travaux concernant le passage de la fibre.
- M. BÉRULLIER évoque le problème d'entretien du terrain situé chemin d'exploitation. Il lui est répondu qu'il a été fait un courrier qui n'a pas eu de suite.
- Mme COUZEREAU informe que l'Association de Parents d'Élèves lui a signalé qu'il n'y avait pas assez de tables à la salle des fêtes pour organiser le Loto prévu le 08 octobre. Il lui est répondu qu'il y a des plateaux dans le local associatif et qu'il faut voir avec le Comité des fêtes.
- Mme COUZEREAU a été contacté par des parents d'élèves concernant la cantine, une ATSEM utiliserait une application de son téléphone avec une sirène pour faire le silence dans la cantine. M. le Maire va voir avec les ATSEMS pour avoir des explications.
- Mme COUZEREAU demande s'il est possible d'organiser une réunion avec les institutrices pour connaître leurs besoins éventuels. Il lui est répondu qu'il y a des réunions de conseil d'école pour évoquer ce sujet.
- M. le Maire fait lecture de deux lettres anonymes reçues en mairie ces dernières semaines. La première concerne l'étang communal car il est reproché à la commune d'avoir interdit la pêche. Un arrêté municipal va être fait pour autoriser la pêche, uniquement pour les habitants de la commune, munis d'un permis de pêche, dans le respect des lieux et il y sera interdit d'y faire des barbecues. La deuxième concerne le prêt des terres de la commune gratuitement à la société de chasse. Il est répondu que de toute façon les statuts ont été révisés en 2009. La société de chasse ne reçoit pas d'autres subventions de la commune.
- M. LEFEVRE signale qu'il y a deux arbres morts dans la rue des Arums. M. le Maire va s'en occuper.
- M. LEFEVRE signale que la hauteur des fascines aurait besoin d'une mise à niveau car elles commencent à se tasser. État à surveiller.
- M. LEFEVRE demande s'il serait possible, pour aider la population en ces temps difficiles, d'envisager un groupement de commande, par exemple pour les pellets ou le fuel. Il lui est répondu que la commune n'utilisant pas ces moyens de chauffage, il lui est difficile d'organiser un groupement de commande.
- M. LEFEVRE demande si le problème rencontré lors du feu d'artifices est résolu. Il lui est répondu que oui.
- Mme CATEL demande quand sera regravié le chemin d'exploitation. M. le Maire a contacté ENEDIS et l'entreprise qui a réalisé les travaux et attend une réponse.

## **INFORMATIONS UTILES**

***CHIENS TENUS EN LAISSE : Un arrêté municipal du 18 décembre 2020 oblige la tenue en laisse des chiens dans les rues de la commune de Morisel.***

***LES DEJECTIONS CANINES sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux par mesure d'hygiène. Elles sont autorisées dans les caniveaux hors passages piétons. Le propriétaire est tenu de procéder immédiatement au ramassage. Des sacs sont disponibles en mairie.***

***L'Association des Parents d'Élèves de Morisel organise son 1<sup>er</sup> LOTO QUINE le samedi 08 octobre 2022, ouverture des portes à 16h30, début des jeux à 19h, Buvette et restauration sur place.***

### **NOËL DES ENFANTS**

***Parents, si votre enfant n'est pas scolarisé dans la commune et que vous désirez qu'il participe au Noël 2022, vous êtes priés de faire connaître en mairie ses noms, prénoms, adresse et date de naissance.***

***Impérativement en mairie avant le 14 octobre 2022 délai de rigueur (Enfants nés entre 2012 et 2022).***

***Par mail à : [mairie.morisel@orange.fr](mailto:mairie.morisel@orange.fr)***

***Par tél au : 03 22 09 99 70***

***Par sms au : 06 33 61 89 60 ou aux horaires habituels***

### **TRAVAUX POUR REMPLACEMENT DE POTEAUX TÉLÉCOMS :**

- Des travaux vont être réalisés par la Sté AXIANS, pour le remplacement de poteaux télécom dans les rues : Du Bosquet, Thiers, de la Mare et la rue Neuve entre le 26 septembre 2022 et le 24 mars 2023. La date exacte des travaux dans ces rues n'est pas connue. Plusieurs arrêtés de circulation et de stationnement sont affichés en mairie et sont disponibles sur le site internet de la commune.***

## **TRAVAUX RACCORDEMENT ANTENNE TÉLÉPHONIE A LA FIBRE rue de Castel et rue Thiers :**

*Des travaux vont être réalisés par la Sté THOME VRD pour le raccordement de l'antenne téléphonie à la fibre entre le 10 octobre et le 10 décembre 2022.*

- *Pour la rue de Castel : La circulation y sera interdite dans les deux sens, de l'intersection de la RD920 jusqu'à l'antenne téléphonie incluse. L'accès aux riverains sera autorisé jusqu'au N°3.*
- *Pour la rue Thiers : Le stationnement sera interdit du côté pair, de l'intersection de la RD920 jusqu'au N°122 inclus. La vitesse de circulation sera réduite à 30 Km/h et faite par feux tricolores. Plusieurs arrêtés de stationnement et de circulation sont affichés en mairie et sont disponibles sur le site internet de la commune.*

## **LE RECENSEMENT MILITAIRE**

*Chaque Français dès 16 ans doit faire le recensement citoyen obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans. Se munir de sa carte d'identité, de celle d'un des 2 responsables légaux, du livret de famille, d'un justificatif de domicile et venir en mairie aux heures d'ouverture. Il est possible de faire une préinscription en ligne.*

## **HORAIRES OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC :**

*Le secrétariat de mairie n'est ouvert au public que :*

*Les lundis de 9h à 11h45*

*Et les jeudis de 15h à 19h*

*Vous pouvez nous contacter ou laisser un message au : 06 33 61 89 60*

*Ou nous écrire par mail à : [mairie.morisel@orange.fr](mailto:mairie.morisel@orange.fr)*

*Nous vous répondrons dès que possible. Merci de votre compréhension.*

Prenez soin de vous.